

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 4

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 20 heures 30,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
 Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 12/02/2019

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, O. AMEDEV, S. HEBERT, P. BOISSEL, G.
 COLIN, S. LECORDIER, D. MAULAVE, B. BAUDIN, C. DODARD, T. JOSSOMME

Absents : M. FOUCAULT, L. RENAULT, G. CHANCEREL, J. BERHAULT

Secrétaire de séance : B. BAUDIN

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la séance du 07/02/2019
- Finances – comptes administratifs
- Finances – comptes de gestions
- Finances – budgets 2019
- Finances – subventions 2019
- Questions diverses

SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 7 février 2019. Ce compte rendu ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire propose des points supplémentaires, qui sont acceptés par les conseillers :

- vente d'un logement communal
- création de poste

19/07- COMPTES ADMINISTRATIFS

Vu le Code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Le Maire s'étant retiré, Le conseil Municipal, sous la présidence de Mr P. BOISSEL, conformément à l'article L 121-13 du Code des Communes, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, Mr Maurice ROULETTE, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	419 773.06	514 854.36	95 081.30
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			106 172.73
RESULTAT 2018			201 254.03

INVESTISSEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	107 582.86	743 972.53	636 389.67
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			-236 289.28
RESULTAT 2018			400 100.39

BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	22 719.05	25 220.31	2 501.26
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			-1 301.71
RESULTAT 2018			1 199.55

INVESTISSEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	18 686.40	14 947.17	-3 739.23
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			72 446.42
RESULTAT 2018			68 707.19

BUDGET LOTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	85 932.29	85 932.29	0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			0.00
RESULTAT 2018			0.00

INVESTISSEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	85 932.29	85 932.29	0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			0.00
RESULTAT 2018			0.00

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget principal et de ses budgets annexes tel que présenté ci-dessus.

19/08- COMPTES DE GESTION

Vu le Code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Gorrion et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune, pour le budget principal et ses budgets annexes (Lotissement, Assainissement).

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018, pour le budget principal et ses budgets annexes (lotissement, Assainissement) dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

19/09- BUDGETS 2019

Le Conseil Municipal, après présentation des propositions de budget par monsieur le Maire, à l'unanimité approuve le budget primitif 2019, lequel s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

- Fonctionnement : Dépenses = recettes = 669 614.03€
- Investissement : Dépenses = recettes = 850 188.34€

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Fonctionnement : Dépenses = recettes = 24 275.57€
- Investissement : Dépenses = recettes = 83 654.36€

BUDGET LOTISSEMENT :

- Fonctionnement : Dépenses = recettes = 85 932.29€
- Investissement : Dépenses = recettes = 85 932.29€

19/10- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019

Sur présentation de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le versement des subventions aux associations pour 2018 tel que présenté ci-dessous :

association	Article	2019
EPSL – projet écoles de secteur	6745	100
Rideurs de la futaie	6574	350
APEI – MONTAUDIN	6574	20
ASCL HALTEROPHILIE – ST MARS	6574	250
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS – PONTMAIN	6574	300
LES P'TITS FUTAIE – ST MARS	6574	350
EPSL – LANDIVY	6574	583
ETANG DES SOURCES – ST MARS	6574	200
BANQUE ALIMENTAIRE – LAVAL	6574	48
COOPERATIVE SCOLAIRE – ST MARS	6574	1000
MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT – LAVAL	6574	110
SOCIETE DE CHASSE – ST MARS	6574	100
ETOILE DE MUSIQUE - PONTMAIN	6574	Différé
AFN	6574	30
SOCIETE DE PECHE MONTAUDIN	6574	150

19/11- VENTE D UN LOGEMENT COMMUNAL

Suite à la demande du locataire, le conseil municipal décide d'accepter la vente du logement sis 13 Rue Jacques Hamard, pour le prix de 47 000€ nets vendeur, frais à la charge de l'acquéreur.

L'étude de Mr GUERIN à Fougerolles du Plessis est chargée de rédiger l'acte, Mr le Maire de signer tous documents à intervenir.

19/12- CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Après en avoir délibéré, décide :

Il est créé à compter du 1^{er} mars 2019 un emploi permanent à temps incomplet à raison de 16.5 heures hebdomadaire d'agent technique principal de deuxième classe chargé de l'entretien des bâtiments communaux, activités périscolaire. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

La présente délibération prendra effet au 1^{ER} MARS 2019.

-QUESTIONS DIVERSES

-Au vu de la faible fréquentation des permanences au public du samedi matin, une seule permanence sera maintenue, à compter du 1^{er} mars, les premiers samedis de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

19/07- COMPTES ADMINISTRATIFS

19/08- COMPTES DE GESTION

19/09- BUDGETS 2019

19/09- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019

19/10- VENTE D UN LOGEMENT COMMUNAL

19/11- CREATION DE POSTE

-QUESTIONS DIVERSES

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 ^{er} Adjoint	
Mme Ghislaine COLIN, 2 ^{ème} Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 3 ^{ème} Adjoint	
Mr Olivier AMEEDÉ	
Mme Josiane BERHAULT	/
Mme DODARD-MENOTTI Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	
Mr Benoît BAUDIN	
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	/
Mr Dominique MAULAVE	
Mr Laurent RENAULT	/
Mr Georges CHANCEREL	/